Texte 3:

Rapport au ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative - Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'Ecole - Eric Debarbieux – Observatoire international de la Violence à l'Ecole, 12 avril 2011 - Extraits

(...)

Proposition 9: Affirmer le principe d'inclusion maximale

La recherche, comme les fédérations d'adultes ou de parents d'enfants handicapés, que nous avons rencontrées, sont unanimes : le principe qui doit primer est celui de l'inclusion maximale avec, dans la mesure du possible, des services intégrés dans les écoles ordinaires ou auprès des familles. Ce principe est mis en oeuvre dans d'autres pays, et particulièrement au Québec. Ce qui est visé est clairement la complémentarité des services offerts par les ministères de l'éducation et de la santé (MEQ, 2003 a), qui ont signé un accord à ce sujet. Cette philosophie implique une tendance lourde : traitement psycho-social de la violence et de la délinquance et désinstitutionalisation, avec une diminution importante du nombre de centres et institutions fermés. Les institutions spécialisées sont elles-mêmes pensées dans le cadre d'une philosophie maximale de l'inclusion sociale et de la réadaptation. Toutefois, le placement reste possible, mais est plutôt considéré comme un cheminement où le point de vue des familles et des jeunes est essentiel, ce qui n'empêche pas les mesures de suivi obligatoire suite à des signalements. Les droits des enfants et des familles sont explicitement affirmés, en lien avec la convention internationale du droit des enfants, qui est bien conçue comme un texte contraignant, et non pas simplement incitatif. La loi sur la protection de la jeunesse affirme hautement cette idée de droit des enfants. Ce principe d'inclusion sociale et scolaire doit être affirmé. Clairement. C'est une feuille de route à fixer qui permettra d'éviter toute fuite en avant vers un traitement « externalisé » des difficultés.

4/5

Proposition 10 : Mobiliser les équipes

La lutte contre le harcèlement à l'École doit être incluse dans le **fonctionnement ordinaire**. Si des programmes extracurriculaires peuvent être efficaces, avec une aide de personnes ressources et d'institution extérieures, il n'en reste pas moins que l'ensemble de la recherche montre que rien ne peut réussir sans une mobilisation collective des équipes et une adhésion effective du chef d'établissement.

Cette mobilisation n'est pas forcément une mobilisation directe autour du harcèlement. Bien des expériences montrent que c'est **l'augmentation de la qualité du « vivre-ensemble »** qui est déterminante. Cette qualité ne dépend pas de mesures spectaculaires : la convivialité entre adultes, la qualité d'accueil des familles dans des occasions festives ne sont pas la solution miracle, mais sont des conditions nécessaires. Le sentiment d'appartenance à une communauté éducative est un élément du cercle vertueux se créant dans une école, tant pour les élèves que pour les adultes. Ceci peut sembler trivial, mais le tort est de croire que pour résoudre un problème il faut avoir une intervention aussi grande que la cause !

L'organisation du milieu de vie pour prévenir la violence peut se résumer dans un concept fortement employé au Québec : la proactivité. L'intervention proactive se base sur l'idée que l'encadrement éducatif lui-même peut contribuer à créer un climat de groupe évitant en partie les problèmes de comportement. Il y a dans cette idée de « proactivité » au moins autant un état d'esprit que des interventions construites. Cette attitude est valable au niveau de l'encadrement comme des enseignants dans leurs classes. L'accueil des nouveaux enseignants, l'aide reçue par le collectif, le soutien de la direction sont des conditions pour prévenir la violence aussi bien que pour y faire face. Le harcèlement des élèves ne pourra se traiter dans des équipes où le sentiment de non-écoute, d'abandon de la hiérarchie – voire de harcèlement – est dominant. La valeur d'exemple du collectif

adulte, dans une communauté juste ne saurait être mésestimée.

Académie de Nice

Les recherches ayant utilisé des modèles statistiques sophistiqués (analyse linéaire hiérarchique des données) pour mesurer le poids des différents facteurs expliquant la différence de victimation dans les établissements scolaires identifient plusieurs facteurs de base, outre les effets liés à la composition sociale des établissements, contrôlés dans les modèles proposés. Ces facteurs sont : la vie en équipe (sens de la communauté), les valeurs partagées par les adultes, leurs attentes positives dans la réussite des élèves, la présence d'activités communes pour maintenir un haut niveau d'identification à l'établissement, des relations collégiales entre adultes, et enfin les qualités de leadership du principal. (...)